

Avis administratifs

Communauté de communes PAYS DE LESNEVEN
CÔTE DES LÉGENDES

Commune de LESNEVEN

Ouverture et organisation d'une enquête publique
relative à la révision du PLU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AR-2018-2 en date du 23 janvier 2018, le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de PLU arrêté de la commune de Lesneven.

Cette enquête, d'une durée de 33 jours consécutifs, se déroulera du 12 février 2018 (9 h 00) au 16 mars 2018 (16 h 00).

Le projet de Plan local d'urbanisme porte sur la définition des occupations et utilisations du sol et des conditions d'aménagement tenant compte des orientations du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Brest relatives à la modération du développement urbain des communes rurales, de la centralité du village, de la prise en compte de l'environnement et des contraintes spécifiques liées à l'assainissement, à l'agriculture et aux risques naturels.

M. Patrice Rouat, officier supérieur de la marine nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes.

Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Lesneven pendant une durée de 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera également consultable sur le site de la communauté Lesneven côte des Légendes (<http://www.cicl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaut>).

Un poste informatique permettant de consulter le dossier d'enquête sera également mis à disposition à la mairie de Lesneven aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le siège de l'enquête publique est situé à Lesneven. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

- par courrier : M. le Commissaire enquêteur, mairie de Lesneven, 8, place du Château, CS 590089, 29260 Lesneven,

- par courriel : amenagement@cicl.bzh sous réserve de bien préciser en objet du mail « observations pour le commissaire enquêteur du PLU ».

L'ensemble des observations reçues, seront accessibles au public, avec le dossier, à la mairie. L'ensemble des observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site de la communauté Lesneven côte des Légendes

(<http://www.cicl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaut>).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Lesneven à l'adresse suivante, 8, place du Château, CS 590089, 29260 Lesneven :

- lundi 12 février de 9 h 00 à 12 h 00,

- mardi 20 février de 14 h 00 à 17 h 00,

- mercredi 28 février de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 9 mars de 14 h 00 à 16 h 00,

- vendredi 16 mars de 14 h 00 à 16 h 00.

Les informations sur le projet de modification du PLU peuvent être demandées par courriel auprès de la communauté Lesneven Côte des Légendes :

amenagement@cicl.bzh

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par monsieur le commissaire enquêteur. L'envoi des courriers adressés par voie postale à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, ainsi que la communication des observations du public par voie électronique prennent fin selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Dans les huit jours de la réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes disposera d'un délai de quinze jours pour faire part de ses éventuelles observations.

Sous réserve de prorogation, conformément aux dispositions de l'article L.123-15 du Code de l'environnement, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au président de la communauté Lesneven Côte des Légendes le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président de la communauté Lesneven Côte des Légendes et au président du tribunal administratif. Une version informatique sera transmise à Mme le Maire de Lesneven et au préfet du Finistère.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée d'un an à l'hôtel de communautaire, à la mairie de Lesneven et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (<http://www.cicl.bzh/amenagement-du-territoire/amenagement-et-urbanisme/274-documents-d-urbanisme-communaut>).

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de la CLCL.

L'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de l'élaboration du PLU ainsi que l'information de la MRAE de Bretagne précisant qu'elle n'a formulé aucune observation, en application de l'article L.104-2 du Code de l'urbanisme seront mis à la disposition du public dans le dossier d'enquête publique à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1 de la loi du 17 juillet 1978.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la communauté Lesneven Côte des Légendes. Il sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Travaux

Les défauts cachés de l'ardoise

Sept ans après la réfection totale de sa toiture, un particulier avait saisi la justice. Les ardoises présentaient une oxydation perforante due à la présence de pyrite de fer à l'origine, qui s'était transformée en rouille.

Le couvreur et son client réclamaient des indemnités à leur fournisseur qui avait livré des ardoises de qualité inférieure, non conformes à la commande. sans que personne ne s'en rende

Préstations divisées en lots : out. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Lot 1 : porte automatique, ensembles vitres, occultations.

CPV : objet principal : 44221200.

Lot 2 : cloisons, plafonds suspendus.

CPV : objet principal : 45421141 ; objet supplémentaire : 45421146.

Lot 3 : menuiseries intérieures bois, banque d'accueil.

CPV : objet : 45421150

Lot 4 : peinture, finitions.

CPV : objet principal : 45442100.

Lot 5 : courants forts, courants faibles.

CPV : objet principal : 45311000.

Lot 6 : chauffage, ventilation, climatisation, désenfumage.

CPV : objet principal : 45331000 ; objet supplémentaire : 42521000.

Cautionnement et garanties exigés : une avance égale à 15 % du montant initial toutes taxes comprises du marché pourra être accordée au titulaire. Les prix sont révisables.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : financement conformément aux règles de la comptabilité publique, sur fonds propres.

Mode de règlement retenu : virement avec paiement à 30 jours francs. La facturation en ligne sera acceptée.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : le lot 4 de la présente consultation est relatif à un marché qui fera l'objet de clauses environnementales dans le cadre de son exécution.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature : copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles,

Commune de Lanmeur

Rénovation et extension de la salle omnisports

PROCÉDURE ADAPTÉE

Désignation et adresse du service qui passe les marchés : mairie de Lanmeur, 3, place de la Mairie, 29620 Lanmeur. Téléphone 02 98 67 51 26.

Courriel électronique : mairie@lanmeur.fr

Mode de passation des marchés : procédure adaptée.

Objet des marchés : rénovation et extension de la salle omnisports de Lanmeur.

Décomposition en lots :

Lot 3 : charpente bardage.

Délai d'exécution : le délai contractuel de l'ensemble des lots est fixé à 52 semaines (y compris période de préparation de 1 mois, hors congés intempéries).

Date prévisionnelle de commencement des travaux : janvier 2018.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante :

<http://demat.centraledesmarches.com/7036768>

Date limite de remise des offres : les offres devront être envoyées, sous pli recommandé, de manière à parvenir au plus tard vendredi 16 février à 17 h 00, ou remises contre récépissé avant les mêmes date et heure à l'adresse suivante :

mairie de Lanmeur, 3, place de la Mairie, 29620 Lanmeur ou en ligne sur : <http://demat.centraledesmarches.com/7036768>

Renseignements d'ordre technique : responsable projet : Alain Le Scour, c/o Le Scour Architecte, 1, Plasen-An-Brun, 29620 Guimaëc. Tél. 02 98 78 80 22.

le.scour.architecte@wanadoo.fr

Renseignements d'ordre administratif : mairie de Lanmeur, 3, place de la Mairie, 29620 Lanmeur. Téléphone 02 98 67 51 26.

Courriel électronique : mairie@lanmeur.fr

Date d'envoi de l'avis de consultation à la publication : 25 janvier 2018.

Internet, fraude

Etre victime de phishing n'est pas toujours excusable

Etre victime de phishing (hameçonnage ou filoutage) et répondre à un escroc en fournissant ses données bancaires, n'est pas forcément excusable, selon la Cour de cassation.

La victime aurait dû avoir conscience de recevoir un message frauduleux et qu'elle a commis une faute en y répondant, dit la Cour.

La loi impose à l'utilisateur de services de paiement de prendre "toute mesure raisonnable pour préserver la sécurité" de ses moyens de paiement. Si ce n'est pas le cas, la banque n'est pas tenue de rembourser.

(Cass. Com, 25.10.2017, N 16-11.644).

Succession-impôts

Des droits de succession sur les dettes de l'héritier

L'héritier qui doit de l'argent au défunt doit payer des droits de succession sur sa propre dette. Cette dette de l'héritier était une créance pour le défunt au jour de sa mort et elle s'inscrit donc

sion de la commande put La transmission et la vérification des critères énoncés par le dispositif Siret : non.

Critères d'attribution : off. fonction des critères énoncés - valeur technique (60 %), - prix des prestations (40 %) Pas d'enchère électronique Type de procédure : proc. Date limite de réception : Délai minimum de validité de réception des offres.

Numéro de référence attribué : Renseignements complémentaires des offres est incl. Dossier de consultation à : <https://marches.megalib.fr> Instance auprès de laquelle l'instance amiable : devisi CS 73826, 29238 Brest ce

Modalités d'ouverture des Possibilité de répondre par Adresse auprès de laquelle l'instance amiable : Brest métropole, division de la c 29238 Brest cedex 02. Tél. Courriel : marches@brest-service.aupres.duquel.de

production des recours : t. ministériel de Rennes, 3, c. Tél. (+33) 2 23 21 28 28. C. Télécopieur (+33) 2.99.63.

Date d'envoi du présent a